

Relations industrielles Industrial Relations



Relations industrielles et science politique Industrial Relations and Political Science

Dimitri Weiss

Volume 30, numéro 1, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028582ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028582ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Dans cet article, l'auteur tente d'établir, dans une optique européenne avec un regard particulier à la situation italienne, les liens existant entre le domaine des études des relations industrielles et la science politique.

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Weiss, D. (1975). Relations industrielles et science politique. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 30(1), 30–42. <https://doi.org/10.7202/028582ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1975

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Relations industrielles et science politique

Dimitri Weiss

Dans cet article, l'auteur tente d'établir, dans une optique européenne avec un regard particulier à la situation italienne, les liens existant entre le domaine des études des relations industrielles et la science politique.

« The polity of society defines the power distribution and contributes an essential element to an industrial relations system » (John T. Dunlop, 1958, 31).

« Le développement des puissances syndicales dans les sociétés d'économie capitaliste offre à la science politique le plus passionnant des domaines d'investigation » (Bertrand de Jouvenel, 1968, 201).

On a déjà beaucoup écrit, en France et ailleurs, à partir de la presse quotidienne même, sur les syndicats et la politique. Des juristes, spécialistes du droit du travail, se sont, par ailleurs, penchés sur le caractère illicite de la grève politique ¹ et sur celui de l'information syndicale à caractère politique, en mettant en évidence la fragilité des frontières qui séparent dans l'action syndicale le « politique » du « professionnel » ².

« Il ne sert à rien de proclamer le droit syndical sans reconnaître au syndicat les moyens de son action » (J.-M. Verdier, 1973, 658). Et au doyen Verdier de se demander si la caractéristique du syndicat étant la défense des intérêts professionnels, celle-ci constituait l'objet exclusif de l'action syndicale ? Il demeure classique pour certains, dit M. Verdier, d'opposer l'*action politique* à l'*action professionnelle*. « Mais, en réalité, ce débat est à la fois vain et faux. Vain parce que les faits sont là et que partout les syndicats, non

WEISS, D., Institut d'administration des entreprises, Université de Paris, France.
--

¹ Certains observateurs ont affirmé qu'il est un droit : par exemple V. ONIDA, « Lo sciopero politico è un diritto », *Relazioni sociali*, 4-5, mai 1970.

² Voir à ce sujet notre ouvrage *Les relations du travail : employeurs, personnel, syndicats, État*, Paris, Dunod éditeur, collection Dunod-entreprise, 2^e éd. 1974.

seulement ouvriers mais aussi patronaux, ont à maintes reprises participé à l'action politique, au point que le reproche de politisation adressé à certains syndicats français est quelque peu déplacé. Mais aussi le débat sonne faux tant est artificielle la distinction entre le professionnel et le politique, dont l'imbrication est encore plus évidente depuis l'intervention incessante de l'État dans le domaine économique et social » (*ibid.*). Et le sociologue italien Alessandro Pizzorno, un des meilleurs spécialistes italiens des relations industrielles, pouvait écrire, à son tour, que « la distinction entre action syndicale et action politique est conceptuellement incertaine. Tantôt on oppose l'action des syndicats dans leurs rapports avec le pouvoir central à celle dans laquelle ils s'affrontent avec des interlocuteurs patronaux, tantôt on se réfère à la théorie selon laquelle l'action syndicale serait de soi politique dans ses effets globaux dès lors qu'elle pousse au-delà des limites que peut tolérer le système économique-social » (1972, 116-117). Et plus loin (p. 119) : « la distinction nette, entre rôle politique des partis et rôle économique des syndicats, pouvait avoir au début du siècle une signification dans la mesure où il était possible de distinguer entre le marché et l'État et aussi parce que on croyait alors à la possibilité d'une opposition politique authentiquement révolutionnaire à l'intérieur de l'État national ; deux conditions qui, aujourd'hui ne sont plus remplies », en même temps que se poursuivait le développement d'une participation syndicale aux institutions étatiques, « la pénétration progressive des syndicats dans les structures de l'État ».

Le Congrès des relations industrielles de Laval, qui s'est déroulé les 30 avril et 1er mai 1973, a eu comme thème « La politisation des relations du travail ». Des résumés ont été publiés dans le vol. 28, no 3 de la présente revue, qui augurent bien de l'intérêt de l'ouvrage qui contiendra les textes complets des exposés. Nous voudrions, au vu de ce compte-rendu, et dans une optique européenne, avec un particulier regard à la situation italienne, apporter quelques éléments complémentaires au dossier des sujets traités. Il ne s'agira pas des liens entre les relations du travail et la politique mais, plus qu'une nuance, de ceux entre le domaine d'études des relations industrielles et la *science politique*.

DEUX DOMAINES-CARREFOUR

Dans son récent « Memento » sur le sujet, Guy Caire (1973, 12) indique quatre matières d'apport au « domaine-carrefour » que sont les relations industrielles : l'histoire, le droit, l'économie et la science politique.

Il était, donc, intéressant de se tourner vers les spécialistes de cette dernière discipline, elle-même située au carrefour des sciences sociales, afin d'essayer de mieux saisir les liens qui l'unissent à ce que Denis Carrier (1967) souhaitait voir devenir, à son tour, « une science valable des relations industrielles ».

L'occasion nous a été offerte par le no 1, 1973, de la *Rivista italiana di scienza politica*, née en 1971 et dirigée par Giovanni Sartori, professeur à la Faculté des Sciences politiques de Florence. Plusieurs contributions en font presque un numéro spécial consacré au *syndicalisme comparé*³. Le thème du pouvoir du travail organisé, écrit G. Sartori dans sa note introductive (p. 4), n'est pas en soi un problème inédit, puisque nous en ressentons de plus en plus l'impact. Mais il l'est en tant que thème en science politique.

Le professeur Sartori en voit les raisons (pp. 56-57) dans le poids excessif des politologues américains dans la décision de ce qui doit entrer dans le cadre de la science politique — et de quelle manière. Et le fait que les syndicats américains sont parmi les plus légalistes, les moins politisés et les moins « idéologisés » au monde, et qu'ils entrent en politique uniquement à l'occasion d'élections — en se limitant, en général, à soutenir des candidats spécifiques liés à des problèmes spécifiques — a amené les spécialistes américains de science politique à laisser la tâche de s'occuper des syndicats à ceux des relations industrielles. Ce manque d'attraction, que Sartori qualifie de « véritablement ethnocentrique », a marqué, selon lui, la discipline dans son ensemble.

La conséquence en est, pour Sartori, que notre connaissance comparée des syndicats en tant qu'*acteurs politiques*, et du *syndicalisme comme sous-système du système politique*, reste jusqu'à maintenant embryonnaire et complètement confuse.

SYSTÈME DE RELATIONS INDUSTRIELLES ET SYSTÈME POLITIQUE

Pour le sociologue américain Talcott Parsons, « le système social global (total) comprend un certain nombre de « sous-systèmes fonction-

³ Il existe, écrit Sartori, une littérature spécialisée copieuse et minutieuse ; mais elle existe pays par pays, sur des bases étroitement nationales et sans paramètres communs. Ce qui manque, par conséquent, est le *syndicalisme comparé*, considéré comme partie intégrante de la *politique comparée* (p. 56).

nels primaires » dont les principaux sont le *politique* et l'*économique*. Ce faisant, Parsons postule l'existence d'une sociologie générale qui, ayant la société globale comme objet, procurerait à toutes les autres disciplines (qui auraient chacune pour objet un sous-système donné) les principes de leur agencement » (Léon Dion, 1971, 115). Pour le professeur Léon Dion, directeur de la *Revue canadienne de science politique*, toute société considérée dans son ensemble est constituée d'un certain nombre de strates ou paliers qu'il distingue, pour sa part, en : écologique, démographique, technologique, économique, de la stratification sociale, politique et culturel⁴. À son avis, « il n'existe aucune systématique sociologique générale capable d'encadrer convenablement tous les paliers de la société ou tout au moins susceptible de s'imposer aux spécialistes des diverses disciplines » (*ibid.*). Aussi, lui paraît-il « légitime de privilégier un palier donné de la société et d'en faire, pour ainsi dire, la variable indépendante à laquelle tous les autres paliers servent de support. Cette opération permettra la conversion systémique » (*ibid.*). En privilégiant donc le palier politique, qui constitue la matière du système politique, il lui apparaît « légitime de convertir les six autres paliers en un système sui generis, appelé système social », conversion « qui n'est valide que dans le contexte propre à l'analyste politique. L'économiste ou le démographe opérerait un tout autre découpage systémique conformément aux conditions spécifiques de la théorie économique ou de la démographie » pp. 116-117).

John Dunlop, l'éminent spécialiste des relations industrielles, a usé de cette liberté non pas pour convertir la construction de Léon Dion — d'ailleurs, vraisemblablement, ultérieure à la sienne — mais pour adapter à son objectif celle de Parsons. Dans ses « Systèmes de relations industrielles » (1958), volume qui fit date dans l'histoire du domaine d'étude des rapports collectifs du travail, il explique brièvement (pp. 28-32) les idées de Parsons — sur les quatre structures spécialisées de la société (industrielle) totale, formant les différents sous-systèmes, dont l'économique et le politique, qui possèdent eux-mêmes les caractéristiques de systèmes sociaux — et l'application qu'il en a faite⁵. Selon sa propre structuration, il existe un système social global dont les sous-systèmes

⁴ Jean-William LAPIERRE écrit en 1973, dans son livre sur *L'analyse des systèmes politiques*, que « dans l'état actuel de la connaissance sociologique, on peut décomposer analytiquement toute société globale en cinq systèmes principaux, eux-mêmes décomposables en divers sous-systèmes : biosocial (ou socio-génétique), écologique (ou socio-géographique), économique, culturel, politique (pp. 32-33).

sont un système économique et un système de relations industrielles. Le système social ne serait autre que le résultat des rapports d'interaction entre les deux sous-systèmes cités. Il représenterait ainsi « la configuration résiduelle et finale du complexe de telles relations » (P. Merli Brandini, 1969, 155).

Léon Dion a opéré une conversion des paliers en deux systèmes interreliés : le système social et le système politique. Dunlop a interrelié le système de relations industrielles au système économique, tous deux faisant partie du système social global. Mais où est alors, dans sa construction, le politique ? Dans le volume cité il parle d'un contexte institutionnel, politique et de valeurs dans la communauté dans laquelle s'insère le système de relations du travail, en précisant d'ailleurs (p. 31) que le facteur politique « constitue un élément essentiel d'un système de relations industrielles ». Ce qui ne l'empêchera pas de déplorer ultérieurement — dans la préface rédigée en octobre 1970 (1971, IV) lors de la réimpression de son ouvrage — l'insistance mise dans les études comparatives faites aux niveaux nationaux sur les variables politiques et idéologiques, au détriment de l'attention accordée à la technologie et au marché.

G. Sartori ne fait aucune allusion à Dunlop et n'emploie pas, pour sa part, le concept de « système de relations industrielles ». Aussi une vue plus plénière du système social et de ses composants apparaît-elle peut-être nécessaire — au système économique et à celui de relations industrielles devant explicitement en tant que tel s'ajouter le système politique — qui fixe de façon plus satisfaisante les diverses interactions, et notamment les recouvrements de la sphère d'action des relations industrielles avec celle du système politique. Sans aller aussi loin, le professeur Jean-Réal Cardin ne disait-il pas au Congrès des relations industrielles de Laval, déjà cité, qu'un « facteur d'évolution de notre société . . . c'est la fin de l'autonomie traditionnelle des systèmes de relations industrielles par rapport à l'administration de la chose publique, à la *fonction politique dans son sens le plus large*⁵ et aux décisions communautaires qui sont les siennes désormais. Les systèmes de relations industrielles sont de plus en plus liés organiquement aux choix politiques . . . » (1973, 655).

⁵ Qui, ajoute-t-il, « peut ne pas être acceptable pour le professeur Parsons et peut refléter un manque de compréhension de son système théorique ».

⁶ Les italiques sont de nous.

GROUPES DE PRESSION OU GROUPES DE POUVOIR ?

La science politique, en tant que discipline concernée par les relations industrielles, « précise les éléments de puissance des groupes en présence (...), étudie leur mode d'activité en tant que *groupes de pression* (6) cherchant à utiliser et modifier les règles du jeu, cerne les rapports qui se nouent avec les autres groupes (...), caractérise les tactiques et stratégies mises en oeuvre » (G. Caire, cit., 12).

« Les syndicats font partie de l'univers des groupes de pression », écrit Samuel Finer, professeur de science politique à l'Université de Manchester (1973, 12). Ils font partie des *groupes d'intérêt économique* (6) qui, ayant la possibilité de bloquer les fonctions vitales dans la communauté, finissent par acquérir un pouvoir supérieur à celui des groupes qu'on pourrait appeler *promotionnels* et *motivationnels* (6), qui doivent persuader l'opinion publique sans avoir la possibilité de formuler des menaces sérieuses. Par ailleurs, les syndicats qui, avec les dirigeants, ont entre leurs mains la production, se trouvent, parmi les groupes d'intérêt économique, dans une position beaucoup plus forte que ne le sont, par exemple, les groupements de consommateurs. Ces derniers — et la récente « grève du boeuf » à Paris l'a montré nettement — ne peuvent faire grève dans le vrai sens du mot.

G. Sartori (cit., 56) déplore, pour sa part, que les syndicats soient toujours perçus comme faisant partie d'un « univers de « groupes de pression ». Il s'agit là, dit-il, d'une « mauvaise classification ». Le syndicalisme comparé ne pourra faire longue route dans les conditions dans lesquelles les syndicats se perdent à l'intérieur d'un ensemble bigarré de groupes, lesquels sont, à leur tour, dénaturés par leur inclusion dans le faisceau du syndicalisme. Tout tient pour Sartori (p. 57) au sens du terme « pression », qui date depuis la vogue, vers la moitié des années 1950, des groupes de pression et/ou d'intérêt, et qui perd de vue les formes et les moyens d'action spécifiques du travail organisé⁷.

⁷ Il nous semble que le regretté Jean Meynaud, le premier qui a abordé l'étude scientifique de la pression et l'a largement analysée, sentait bien que les syndicats n'étaient pas des groupes de pression comme les autres. Mais il l'exprimait en termes de « comportement » : « le comportement des diverses organisations qui prennent ostensiblement position sur les problèmes les plus graves et les plus brûlants de la vie nationale, est tout autre. C'est le cas des syndicats en France, et ailleurs aussi du reste » (1962, 120). Et Meynaud précise qu'on trouvera un bon point de départ de cette question in R. Goetz-Girey (1948), celui même qui introduisit l'étude des relations industrielles en France, en tant que telle.

La signification du mot « pression » est celle d'un pouvoir moins grand qui fait face à un pouvoir plus grand de manière à pouvoir *influencer* — non le *supplanter*. Il est certes licite de parler d'un « pouvoir de pression », dit Sartori, de la même manière que l'on parle d'un pouvoir de l'autorité, de la force, etc. Mais quand le terme *pouvoir* est utilisé sans adjectifs, on entend que celui qui *a du pouvoir* se place au-dessus de celui qui *fait pression*, et qu'un pouvoir est tel quand il peut ignorer les pressions isolées dont il est l'objet et même quand il peut décider, si nécessaire, à l'encontre de toutes les pressions exercées conjointement en sens contraire.

Aussi Sartori propose-t-il d'extraire les syndicats de l'amas dans lequel ils sont placés par la théorie des groupes, de la même manière que cela s'est fait pour les partis, l'armée, l'église.

Paolo Zannoni arrive, dans la même revue (p. 125), à la même conclusion ; les organisations syndicales ne peuvent plus être étudiées de la même façon que les autres groupes de pression. Elles affichent actuellement trop de caractéristiques qui en font des *acteurs politiques* opérant avec une logique diverse de celle des groupes de pression⁸. Tandis que le groupe de pression cherche à obtenir des facilités au bénéfice de ses propres adhérents en influençant la production législative par le moyen de pressions sur le gouvernement et le parlement, *le syndicat entre désormais directement dans le système politique comme sujet principal d'action politique*.

Maurice Duverger écrivait en 1966 (441) que les groupes de pression « agissent sur le pouvoir, tout en lui demeurant extérieurs ; ils font

⁸ Parmi les politologues canadiens, le professeur Léon DION range — dans ses deux tomes sur *Société et politique : la vie des groupes* — les syndicats parmi les groupes d'intérêt. Mais il précise à l'égard de ces derniers : « L'apolitisme des groupes d'intérêt est illusoire » (p. 306, t. I). Et même si l'objet de la revendication des groupes n'est souvent pas politique en lui-même, « il devient politique par le processus qu'il déclenche au sein du système politique et par la décision politique qu'il entraîne » (p. 307). Et un éminent spécialiste de relations industrielles, le professeur Gérard DION, après avoir dit, au Congrès déjà évoqué des relations industrielles de Laval, que « tous les faits sociaux sont potentiellement politiques ; ils sont plus ou moins chargés de politique » (1973, 660), ajoute plus loin, sans leur accorder explicitement l'appellation d'*acteurs politiques*, que « l'action politique que peuvent mener les partenaires (sociaux) dans le champ politique ne politise pas nécessairement les relations du travail, à moins qu'elle ait des répercussions sur leurs rapports mutuels dans le champ même des relations du travail » (*ibid.*)

« pression » sur lui ». C'est au politologue français que pensait peut-être Léon Dion en écrivant plusieurs années plus tard (1971, 384) que « souvent, on considère les groupes d'intérêt comme des « agents extérieurs » au système politique. Leur unique tâche consisterait à faire « pression » ... sur le système politique » : ils « donnent souvent l'impression de se percevoir comme extérieurs au système politique et ils se comportent réellement comme des corps étrangers à ce système. Nous posons la question : pourquoi une si dramatique anomalie » ? Sartori et Zannoni apportent, dans le contexte italien et pour ce qui est des syndicats, une réponse qui fait des organisations professionnelles de salariés des acteurs à part entière du système politique, en mettant ainsi la logique en accord avec les faits.

Il est intéressant de noter ici qu'Alessandro Pizzorno apporte son soutien à cette position : il a montré (P.U., 1972, 40) comment en Italie, où « la tradition du syndicat comme groupe de pression entre autres est faible », les organisations syndicales ont présenté leurs revendications directement au gouvernement et ont traité avec lui comme s'il s'agissait d'une négociation collective. Et elles n'ont pas « demandé des avantages exclusivement pour leurs représentants mais pour toute la communauté nationale »⁹. Et dans un autre de ses écrits, publiés à la fois en Italie et en France (1972, 137), Pizzorno écrivait : « En Italie, les types d'objectifs que les syndicats présentent à la négociation avec le gouvernement sont plus larges et plus organiques que ceux qui sont présentés par les syndicats d'autres pays dans leur action politique. Ils ne réclament pas des mesures particulières, mais un ensemble de réformes ; si celles-ci ne constituent pas un programme complètement articulé, elles auraient l'am-

⁹ Ni Sartori ni Zannoni ne citent cet article de Pizzorno paru dans le numéro sur « Le futur des syndicats » des *Problemi di Ulisse*. G. Sartori fait référence à un autre écrit du même auteur, « I sindacati nel sistema politico italiano », paru dans la *Rivista trimestrale di diritto pubblico*, XXV, 1971, partiellement reproduit dans l'antologie parue sous la direction de P. FARNETI sous le titre *Il sistema politico italiano*, Bologna, Il Mulino, 1973. Sartori estime que l'analyse de Pizzorno, tout en restant limitée au cas italien, est explicitement politique et implicitement comparée (note 32, p. 56). P. Zannoni, qui fut l'étudiant de Sartori, cite, de son côté, à l'appui de la même thèse, un autre article de Pizzorno, « Sull'azione politica dei sindacati », in *Problemi del socialismo*, XII, 1970, pp. 867-895 (p. 83, note 1, et p. 191, note 13). Les éditeurs précisaient qu'ils constituaient la première partie d'un essai à paraître dans *Sociologie du Travail*. Le texte publié par cette dernière dans son no 2, avril-juin 1971, sous le titre « Les syndicats et l'action politique », que nous citons, n'est en réalité que la traduction française du texte italien ci-dessus indiqué. Doit-on en attendre une seconde partie ?

bition de l'être. Quelques-unes de ces requêtes, d'ailleurs, n'ont pas de relation directe avec le monde du travail, mais touchent par exemple à la réforme de l'école et de l'urbanisme, et ont pratiquement pour objet l'organisation tout entière de la société ». Ainsi, Pizzorno fait, à son tour, et en allant plus loin, justice des croyances dénoncées par Léon Dion sur les groupes d'intérêt extérieurs au système politique et dont la pression serait exercée « de façon à le faire dévier de son objectif national qui est la poursuite du bien commun » (Léon Dion, 1971, 384). Et il nous faut rappeler ici ce que Jean Meynaud écrivait (1962, 120-121) des syndicats : « En définitive, le syndicat, société partielle quant au recrutement, se tient pour chargé de responsabilités nationales. C'est là une propension ancienne, mais qui reçoit un élan nouveau par le fait de l'affaiblissement des partis et des parlementaires ».

Aussi, Giovanni Sartori (cit., 57) peut-il s'estimer conforté, particulièrement par la position de Pizzorno, dans l'idée que dans certains pays les syndicats sont, plus que des groupes de pression, non seulement des acteurs indiscutablement « politiques » mais que leur poids politique n'est pas moindre de celui des partis¹⁰. En Italie et en France, dit-il, les syndicats constituent le plus puissant contrepoids des Gouvernements. En Angleterre, les syndicats « alimentent » le parti travailliste dont ils constituent, quand les labouristes gouvernent, une espèce d'opposition interne¹¹. Pour Sartori (cit.) les syndicats rivalisent avec les partis quand les leaders syndicaux se prononcent — même à double titre — au nom de millions de travailleurs, en matière, par exemple, d'unification européenne, de politique extérieure, de désarmement, qui ne constituent pas d'habitude des objets de débats, voire de vote de la masse des adhérents.

¹⁰ « À la différence du parti, ce type d'association (groupe d'intérêt ou de pression) ne recherche pas l'exercice direct du pouvoir », écrivent dans leur *Dictionnaire de sociologie* Sumpf et Hugues (1973, 142). Et Maurice Duverger (1966, 441) : « Les partis politiques cherchent à conquérir le pouvoir et à l'exercer... Les groupes de pression, au contraire, ne participent pas directement à la conquête du pouvoir et à son exercice... (Ils) cherchent à influencer les hommes au pouvoir, mais non pas à mettre au pouvoir leurs hommes... Les partis ne sont des organisations exclusivement consacrées à l'action politique. Au contraire, la plupart des groupes de pouvoir sont des organisations non politiques ».

¹¹ Voir sur les rapports T.U.C. — parti travailliste l'article cité de Samuel FINER. Finer dit, p. 8 : qu'en apportant au parti des disponibilités financières, des forces et des voix organisées, un syndicat ne diffère pas beaucoup d'autres groupes d'intérêt existants dans la société. Mais à différence de ceux-ci, les syndicats ont aussi la possibilité de soutenir un parti dans l'effort de subvertir la société.

Ainsi trouve-t-il étrange que les politologues se limitent à l'étude des partis, en ignorant, ou presque, leurs « antagonistes les plus proches et les plus puissants »¹².

Les syndicats sont devenus ainsi des *groupes de pouvoir* : ils détiennent un pouvoir et l'exercent bien au-delà du potentiel associé à l'usage du terme « pression », pouvoir en accroissement continu et, en perspective ajoute Sartori, dominant. Déjà, de nos jours, dans plusieurs démocraties occidentales, les syndicats contrôlent et sont en mesure de mobiliser des ressources de pouvoir de loin supérieures à celles des autres acteurs politiques.

De cette manière, la division actuelle des tâches entre syndicats et partis est soumise à rude épreuve. « L'action actuelle des syndicats, écrit Pizzorno (1972, 137-138), ne fait donc qu'accélérer la réalisation d'un phénomène connu des systèmes politiques des États capitalistes les plus avancés : la demande politique n'est pas transmise uniquement par les partis, mais par une multitude d'associations et de groupes, et à travers une multitude de voies. Pourquoi en Italie ce rôle est-il assumé maintenant d'une façon dominante par les syndicats ? Avant tout parce que les syndicats représentent la forme d'association la plus proche des partis, et qui hérite d'eux en quelque sorte cette force d'agrégation qui avait été jadis leur monopole . . . Le milieu syndical devient peut-être le seul en Italie qui ait conservé le crédit qui a déserté la classe politique ».

Qu'on partage ou non cette évaluation, on est surpris de ne trouver dans aucun des écrits cités de Sartori, Pizzorno et Zannoni une quelconque allusion au livre d'Oreste Lizzadri, « Il potere ai sindacati ? » (Le pouvoir aux syndicats ?), dont les responsables du numéro spécial sur « Le futur des syndicats » — Sartori sous-intitule également son article « Un futurible syndical » — des *Problemi di Ulisse* ont extrait des passages significatifs : « Les différentes idéologies, les finalités auxquelles elles tendent, les intérêts contrastants, ne permettront jamais aux partis de se conformer aux exigences de la population laborieuse. Si ceci est juste, n'incombe-t-il pas aux syndicats le devoir de prendre entre leurs mains le destin du pays ? Une tâche énorme, mais à la portée de la volonté et

¹² Cette idée, de la façon dont elle est formulée, semble exagérée. Toutes proportions gardées, on a constaté récemment dans des entreprises françaises une inquiétude visible des sections syndicales C.G.T. mêmes lors de l'implantation ou de l'intensification des activités des sections politiques du parti communiste.

de la capacité d'êtres humains libres d'intérêts partisans et sectoriels » (p. 143). Ou : « Il faut, une fois de plus, qu'il soit clair que nous posons l'alternative du syndicat non pas en un sens révolutionnaire, si ce terme signifie un mouvement violent et sanguinaire qui bouleverse le pays et provoque d'autres deuils et de nouvelles rancoeurs. Nous la posons plutôt comme une interrogation adressée aux partis, aux hommes responsables de la politique italienne, respectueux de la démocratie et du bien de la nation. Interrogeons notre propre conscience pour nous demander si le moment n'est pas arrivé de confier notre sort, après 25 ans de désillusions, à ceux qui, à travers l'unité et la désignation par la base, seront les représentants vrais et légitimes des travailleurs » (p. 54).

Ces propos vont de plein pied dans le sens des conclusions de Sartori, Pizzorno, Zannoni. Faut-il nécessairement les extrapoler du contexte italien pour leur accorder une valeur « implicitement comparée », au moins au niveau communautaire européen ? Il serait hautement souhaitable, bien sûr, que des politologues comparatistes s'y penchent avec toute leur sollicitude. Mais le syndicalisme comparé ne pourrait-il pas faire également l'objet, dans cette perspective, de ce que seraient de véritables spécialistes de *relations industrielles comparées* ?

BIBLIOGRAPHIE

- DUNLOP, John T., *Industrial Relations Systems*, Southern Illinois University Press, 1971 (1958).
- DE JOUVENEL, Bertrand, Cours d'introduction à la sociologie politique, Paris, Les Cours de Droit, 1968-1969.
- WEISS, Dimitri, *Les relations du travail : employeurs, personnel, syndicats, État*, Dunod éditeur, collection Dunod-entreprise, 2^e éd., 1974.
- ONIDA, V., « Lo sciopero politico è un diritto », *Relazioni sociali*, 4-5, mai 1970.
- VERDIER, J.-M., « Droit syndical », in *Encyclopaedia Universalis*, vol. 15, mars 1973.
- PIZZORNO, Alessandro, « Les syndicats et l'action politique », *Sociologie du travail*, no 2, avril-juin 1971. La version originale italienne avait paru in *Problemi del socialismo*, XII, 1970, sous le titre « Sull'azione politica dei sindacati ».
- La politisation des relations du travail*, résumé des travaux présentés lors du Congrès des relations industrielles de Laval, 30 avril-1^{er} mai 1973, in *Relations industrielles/Industrial relations*, vol. 28, no 3.
- CAIRE, Guy, *Les relations industrielles*, Paris, Mementos Dalloz, 1973.

- SARTORI, Giovanni, « Il potere del lavoro nella società post-pacificata (un futuro sindacale) », *Rivista italiana di scienza politica*, no 1, 1973.
- DION, Léon, *Société et politique. La vie des groupes*, tome I, *Fondements de la société libérale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971.
- LAPIERRE, Jean-William, *L'analyse des systèmes politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1973.
- BRANDINI, Pietro Merli, *Le relazioni industriali*, Milano, Franco Angeli, 1969.
- CARDIN, Jean-Réal, « La philosophie du Code du travail », in *La politisation des relations du travail*, résumé cité, pp. 653-656.
- FINER, Samuel, « I sindacati e lo Stato liberal-democratico », *Rivista italiana di scienza politica*, no 1, 1973.
- MEYNAUD, Jean, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Paris, Armand Colin, 1962.
- GOETZ-GIREY, Robert, *La pensée syndicale française. Militants et théoriciens*, Paris, 1948. Trad. ital., *Il pensiero sindacale in Francia*, Milano, 1952.
- ZANNONI, Paolo, « Strutture e funzioni dei sindacati », pp. 83-127, et « Il sindacato come attore politico: una rassegna della letteratura », pp. 187-204, *Rivista italiana di scienza politica*, no 1, 1973.
- DUVERGER, Maurice, *Sociologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1966.
- DION, Gérard, « Les conséquences de la politisation des relations du travail », in *La politisation des relations du travail*, résumé cité, pp. 659-663.
- PIZZORNO, Alessandro, « Le prospettive del sindacato nelle società del capitalismo organizzato », in « Il futuro dei sindacati », *I problemi di Ulisse*, dicembre 1972.
- SUMPF, Joseph et HUGUES, Michel, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse, 1973.

Industrial Relations and Political Science

In France and elsewhere much has been said about trade-unions and politics. Specialists in labour legislation were interested in the illicit nature of political strike and in the one of trade-union information with political backbone by revealing the flimsy limits parting « politic » from « professionnel » in union activity.

To certain European observers the opposition between political activity and professional activity seems futile and false at the same time (Verdier) and conceptually doubtful (Pizzorno).

The Industrial Relations Congress of Laval University held on April 30th and on May 1st, 1973 laid down the following theme: « Political Orientation of Labour Relations ». The author intends to use additional factors, not only about links between labour relations and politics, but between the field of studies on industrial relations and political science.

The latter, a matter of crucial importance that D. Carrier wished to become a « valid science of industrial relations », stands at the cross-roads of social sciences. It was therefore interesting to contact the specialists in political science, in order to try to understand the links between those two disciplines in full development.

This opportunity was offered by the bulletin « Le syndicalisme comparé » from *Rivista italiana di scienza politica*, under the direction of Giovanni Sartori. He criticizes the excessive pressure of American political economists upon decisions pertaining to political science activity, the way of doing it, likewise he regrets they have left to specialists in industrial relations to look after trade-unions.

The writer briefly considers the notions of professors Parsons, Léon Dion, Dunlop and Sartori and praises for a much closer view of the social system and of its elements — the political system as such must be suited explicitly to the economic system and also to the industrial relations system — which determine in a more satisfying way the various interactions and especially the cross-checks from the field of industrial relations activity with the one of the political system.

All that in circumstances under which trade-unions, social partners in an industrial relations system, are on the verge of becoming more than *pressure groups* in some European countries, but real *power groups*, full time *political manoeuvrers*, performing under a logic other than the one used in pressure groups. Henceforth trade-unions get directly into the political system as the main object of political activity.

Sartori enjoins us to study the compared trade-unionism considered as part and parcel of compared politics. The writer wishes compared trade-unionism to become the aim in forming real specialists in compared industrial relations.

LA POLITISATION DES RELATIONS DU TRAVAIL

(28ème congrès 1973)

Introduction, GILLES LAFLAMME — Les formes historiques de politisation du syndicalisme au Québec, LÉO ROBACK — L'évolution socio-économique et le déplacement des centres de pouvoir, BERNARD SOLASSE — L'impact des secteurs public et para-public sur la politisation des relations du travail, JEAN BOIVIN — La philosophie du Code du travail, JEAN-RÉAL CARDIN — Les limites du négociable et le débordement des conflits, ANDRÉ THIBAUDEAU — Positions des partis politiques devant la politisation des relations du travail, ROBERT BURNS, ANDRÉ DÉOM, MICHEL BELLAVANCE — Conséquences de la politisation des relations du travail, GÉRARD DION — Annexe : Négociation collective dans un monde en évolution.

1 volume, 170 pages — Prix : \$5.50

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

CITÉ UNIVERSITAIRE

Québec, P.Q., CANADA

G1K 7R4